

L'ÉQUIPE

de votre Centre régional de pharmacovigilance et d'information sur le médicament de Franche-Comté

Docteur Marie-Blanche Valnet-Rabier

Docteur Anaïs Gaiffe

Docteur Claude-Axel Piller

Docteur Cyrille Patry

Docteur Antonin Vagnet

Secrétariat :

Mélanie Descalis

Anne Martin



+ D'INFOS

Votre Centre de pharmacovigilance en Franche-Comté

Hôpital Jean-Minjoz
Bâtiment Gris
3 bd Alexandre Fleming
25030 Besançon Cedex



Centre Régional de
Pharmacovigilance
de Franche-Comté

www.pharmacovigilance-bfc.fr/

Les Centres régionaux de pharmacovigilance en France



RFCRPV
CENTRES RÉGIONAUX
DE PHARMACOVIGILANCE

• Site du réseau national
<https://www.rfcrpv.fr/>

• Suivez le réseau :
Instagram /reseau_crpv/
Linkedin : RFCRPV

Consultez les outils web !

- > actualités,
- > pharmacoquiz,
- > espace professionnel,
- > espace patient,
- > bulletins de pharmacovigilance...

CHU
BESANÇON

Centre Régional de
Pharmacovigilance
de Franche-Comté

PÔLE BIOLOGIE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE
Pharmacologie clinique et toxicologie

CENTRE RÉGIONAL DE PHARMACOVIGILANCE ET D'INFORMATION SUR LE MÉDICAMENT DE FRANCHE-COMTÉ



Tous acteurs, tous vigilants

NOS MISSIONS

Les Centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) réceptionnent et analysent chaque jour :

- vos déclarations susceptibles d'être dus à un médicament ou à une erreur médicamenteuse ;
- répondent à vos questions sur le médicament.

NOS AVIS SPÉCIALISÉS



- Vous avez une question concernant un médicament
- Vous suspectez une pathologie d'être liée à un médicament
- Vous suspectez une erreur médicamenteuse
- Vous avez besoin d'une aide à la prescription
- Vous avez besoin d'évaluer les risques d'une exposition médicamenteuse pendant la grossesse
- Vous souhaitez savoir si l'allaitement est possible lors d'un traitement maternel

Nous évaluons et assurons le suivi de la sécurité des médicaments quelque soit la condition d'utilisation.



DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À UN MÉDICAMENT

La déclaration immédiate au Centre régional de pharmacovigilance est obligatoire **pour les professionnels de santé**, en particulier pour :

- les effets indésirables graves (ayant provoqué ou prolongé l'hospitalisation, mis la vie en danger, entraîné une invalidité, une incapacité, une malformation ou le décès),
- les effets indésirables inattendus (non mentionnés dans le résumé des caractéristiques du produit ou la notice)

Pour les patients :

- la déclaration est un acte volontaire qui vous engage dans les informations que vous fournissez à votre Centre régional de pharmacovigilance. Toutes les données peuvent être amenées à être vérifiées.

NOUS CONTACTER



- par téléphone
03 81 66 84 74



- par notre site internet
www.pharmacovigilance-bfc.fr



- par mail
pharmacovigilance@chu-besancon.fr



- par fax
03 81 66 85 58



- par courrier postal
Centre régional de pharmacovigilance de Franche-Comté
Hôpital Jean-Minjoz
3 bd Alexandre Fleming
25030 Besançon Cedex



- par le portail de signalement web
signalement-sante.gouv.fr



Déclarer,
c'est être acteur et peser
dans les décisions de santé
publique.